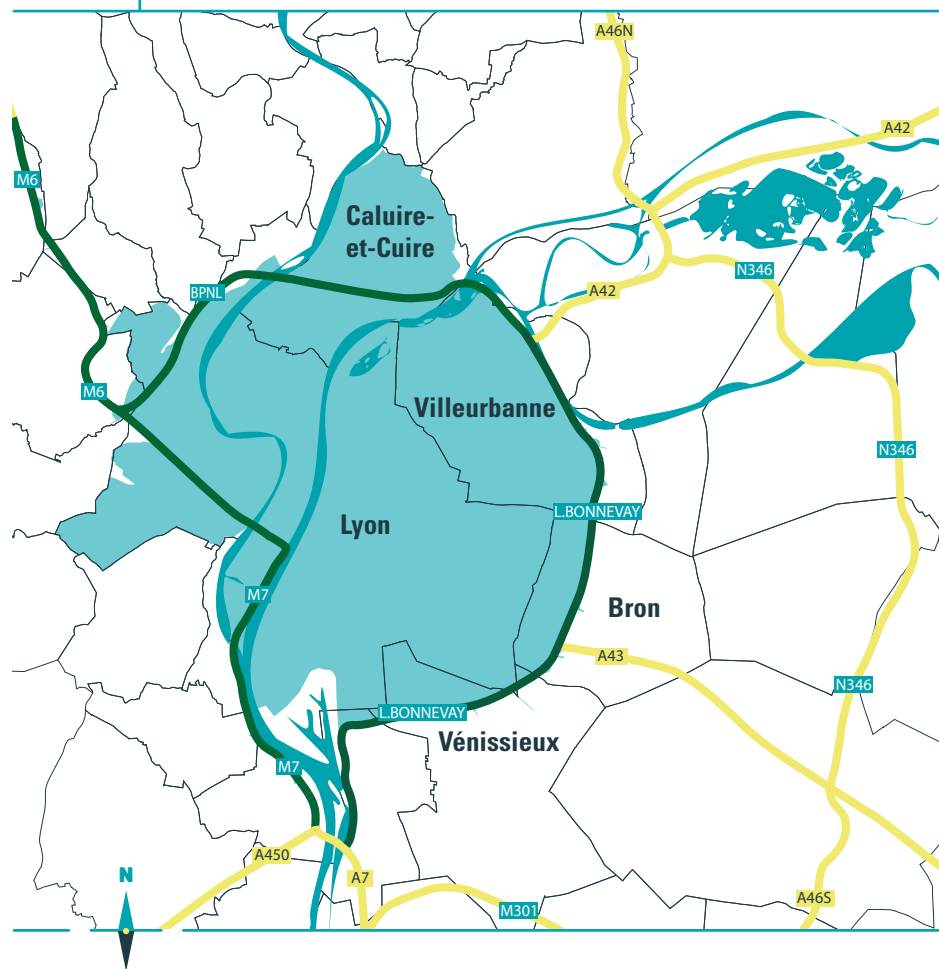


Évolution du périmètre de la réglementation ZFE dans le cadre de l'amplification



— Périmètre de la ZFE — Infrastructures autorisées à tous les véhicules

— Voies rapides intégrées au périmètre ZFE au 1^{er} janvier 2024 pour les véhicules des particuliers et des professionnels (interdiction des véhicules Crit'Air 5, 4 et non classés, ce qui laisse les véhicules Crit'Air 3 autorisés jusqu'au 1^{er} janvier 2025)

LA MÉTROPOLÉ DE LYON VOUS ACCOMPAGNE AVEC L'AGENCE DES MOBILITÉS

**BESOIN DE CONSEILS POUR VOS DÉPLACEMENTS ?
PRENEZ RENDEZ-VOUS !**

C'est un temps privilégié pour :

Comprendre le dispositif de la ZFE et connaître votre éligibilité aux aides et dérogations

Établir un diagnostic de vos pratiques de mobilité et définir les solutions adaptées à vos besoins

Ce rendez-vous peut se dérouler dans les locaux de l'Agence des Mobilités ou à distance en visioconférence.

Agence des
MOBILITÉS

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS

Connectez-vous sur le site toodego.com



ou

À l'Agence des Mobilités,

120, rue Masséna 69006 Lyon
Du lundi au vendredi
9h – 12h30 et 13h30 – 17h45.
Fermeture au public le mardi matin.



Site internet de la ZFE :
zfe.grandlyon.com



Centre de contact
04 78 63 40 00

Service ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.
Avec des permanences
de conseillers mobilité le mardi
après-midi de 13h30 à 16h.



Posez votre question
sur toodego.com/zfe

ZFE : Zone à Faibles Émissions

LA MÉTROPOLÉ DE LYON VOUS ACCOMPAGNE

MÉTROPOLÉ

GRAND LYON

FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer

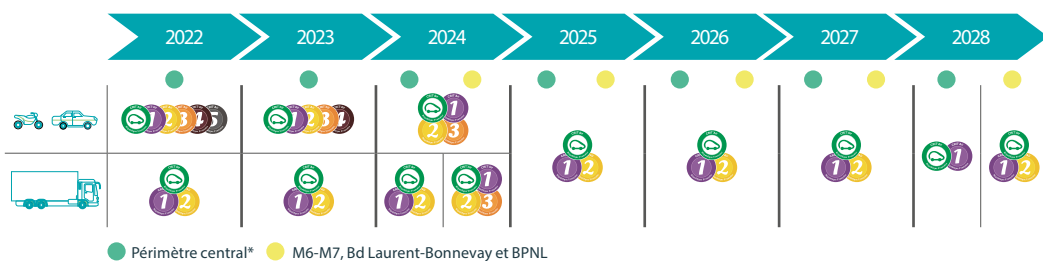
QU'EST-CE QU'UNE ZFE ?

« Une Zone à Faibles Émissions (ZFE) est un périmètre où la circulation et le stationnement des véhicules motorisés sont restreints en fonction de leur niveau de pollution. »

Pour améliorer la qualité de l'air et respecter les seuils de qualité définis par l'Union Européenne, la loi oblige les agglomérations de plus de 150 000 habitants à créer une ZFE. La Métropole de Lyon applique la loi en fonction des valeurs à atteindre.

CALENDRIER DE LA RÉGLEMENTATION

Vignettes Crit'Air acceptées au sein du périmètre ZFE :



* Lyon, Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Bron, Vénissieux et les secteurs situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent-Bonnevay

QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les voitures et deux roues motorisés Crit'Air 5 et non classés sont interdits au sein du périmètre de la ZFE. À partir du 1^{er} janvier 2024, les véhicules Crit'Air 4 seront également interdits.



Sont concernés les voitures diesel immatriculées pour la première fois avant le 1^{er} janvier 2006, les voitures essence immatriculées avant le 1^{er} janvier 1997 et les motos et cyclos immatriculés avant le 1^{er} juillet 2004.



Le saviez-vous ?

La vignette Crit'Air est obligatoire pour circuler dans la ZFE. Commandez votre vignette sur le site : www.certificat-air.gouv.fr/ / Son coût est de 3,72 € par véhicule (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

LA MÉTROPOLÉ VOUS ACCOMPAGNE GRÂCE À DES AIDES DÈS SEPTEMBRE 2023

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE AUX AIDES FINANCIÈRES DE LA MÉTROPOLÉ ?

Pour cela, vous devez réunir les conditions suivantes :

- Être détenteur d'un véhicule léger ou d'un deux-roues Crit'Air 2, 3, 4, 5 ou non classé, que vous souhaitez mettre au rebut ou bien céder si le véhicule est Crit'Air 2
- Résider dans l'une des 59 communes de la Métropole de Lyon
- Habiter ou travailler dans le périmètre de la ZFE
- Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur à 22 983 €

MONTANT DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES PARTICULIERS :

Ces aides sont valables à la fois pour :

- > L'achat, la location longue durée supérieure ou égale à 24 mois et la location avec option d'achat ;
- > Un véhicule neuf comme un véhicule d'occasion.

Aides proposées par la Métropole de Lyon contre mise au rebut d'un véhicule (léger ou deux/trois roues motorisés) Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé ou pour le rétrofit d'un véhicule thermique Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART		
	≤ 6 358 €	> 6 358 € ≤ 14 089 €	> 14 089 € et ≤ 22 983 €
Voiture électrique	3 000 €	2 500 €	2 000 €
Voiture Crit'Air 1 neuve (hors hybride rechargeable)	3 000 €	2 500 €	2 000 €
Voiture Crit'Air 1 occasion (hors hybride rechargeable)	3 000 €	2 500 €	-
Rétrofit électrique	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Deux-roues, tricycle ou quadricycle électrique (hors trottinettes)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Vélo à assistance électrique	1 000 €	750 €	500 €
Vélos « familiaux » (cargos/triporteurs/longtails...) à assistance électriques ou mécaniques	2 000 €	1 500 €	1 000 €

LA MÉTROPOLÉ VOUS ACCOMPAGNE GRÂCE À DES AIDES DÈS SEPTEMBRE 2023

CALENDRIER D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES AIDES POUR LES PARTICULIERS :

CRIT'AIR DU VÉHICULE	DATES D'OUVERTURE DES AIDES	DATE DE FERMETURE DES AIDES
Crit'Air 5 et non classé	1 ^{er} septembre 2022	31 décembre 2024
Crit'Air 4	Au plus tard le 1 ^{er} septembre 2023	31 décembre 2025
Crit'Air 3		31 décembre 2026
Crit'Air 2		31 décembre 2028

Le saviez-vous ?

Pour répondre aux besoins occasionnels de circulation au sein de la ZFE, jusqu'à 52 jours par an, il existe une dérogation Petit Rouleur que vous pouvez solliciter sur la plateforme [Toodego](http://toodego.com/zfe) (toodego.com/zfe). Une vignette dérogatoire vous sera envoyée par voie postale. Elle doit être apposée de façon visible sur votre pare-brise afin de faciliter le contrôle des forces de l'ordre.



EXEMPLES DE SITUATIONS :

Virginie et Pierre (42 et 46 ans 2 enfants), renouvellent leur Peugeot 307 diesel Crit'Air 4 pour une familiale électrique neuve de type Opel Corsa-e (29 000 €). Ils résident à Lyon 4^e dans le périmètre de la ZFE.

Revenu Fiscal de Référence/part entre 14 089 et ≤ 22 983 €
Aide Métropole : 2 000 €
Bonus écologique : 5 000 €
Prime à la conversion : 2 500 €
Surprime ZFE : 3 000 €
> Total d'aides cumulées possibles = 12 500 €
> Reste à charge = 16 500 €

Evan (52 ans) renouvelle son Audi 80 Crit'Air 5 par un scooter électrique Brumaire neuf (4 100 €) d'une puissance du moteur de 3,6 kW. Il habite Saint-Fons et travaille à Villeurbanne dans le périmètre ZFE.

Revenu Fiscal de Référence/part < 14 089 €
Aide Métropole : 1 000 €
Bonus écologique : 900 €
Prime à la conversion : 1 100 €
Surprime ZFE : 2 000 €
> Total d'aides cumulées possibles = 3 900 €
> Reste à charge = 200 €

Véra (30 ans, 1 enfant) souhaite se séparer de la Citroën Saxo diesel Crit'Air 5 que sa grand-mère lui a cédée il y a plusieurs années, pour acheter un vélocargo neuf (3 800 €). Elle réside à Lyon (7^e arrondissement) dans le périmètre de la ZFE.

Revenu Fiscal de Référence/part entre 14 089 et ≤ 22 983 €
Aide Métropole : 1 000 €
Bonus écologique : 0 €
Prime à la conversion et surprime : 2 800 €
> Total d'aides cumulées possibles = 3 800 €
> Reste à charge = 0 €